

CHARTRE FOURNISSEUR GNR CAPTRAIN FRANCE

VERSION DU 15/04/2025



Captrain France, en tant qu'Entreprise Ferroviaire, sollicite régulièrement des fournisseurs de carburant pour le remplissage des réservoirs de ses engins moteurs et/ou citernes fixes.

Cette opération stratégique nécessite les plus grandes attentions collectives en matière de respect des règles de sécurité et de préservation de l'environnement.

En complément des engagements de la Charte RSE de la Relation Fournisseur, le prestataire s'engage à mettre en œuvre les dispositions particulières propres à la distribution de carburant.

Ces dispositions détaillées seront reprises dans un Protocole de Sécurité (CTF-F-OG-120) initié par Captrain France ; il comportera les règles essentielles et communes de prévention en matière de :



**SÉCURITÉ
DU PERSONNEL**



**SÉCURITÉ
DE L'EXPLOITATION**



**PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

A ce titre, il est rappelé que l'entreprise en charge de la distribution de carburant doit prendre toutes les mesures nécessaires et suffisantes pour empêcher la pollution des sols lors de l'opération de remplissage du réservoir en prévention de tout déversement accidentel.

Captrain France s'autorise à effectuer des contrôles afin de vérifier la bonne application des différentes mesures et des moyens définis.

Pour consulter la Charte RSE
Fournisseur, scannez le QRcode

